



/ Une société du groupe  
**Spie batignolles**

spie batignolles

## PJ 12 COMPATIBILITE

- *Boulevard Maritime ROUEN* -

## **1 PRESCRIPTIONS DE CERTAINS PLANS, SCHÉMAS ET PROGRAMMES**

D'après le point 9° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement, la demande d'enregistrement doit présenter les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du site avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 17° à 20°, 23° et 24° du tableau du I de l'article R.122-17 et par l'arrêté prévu à l'article R.222-36 du code de l'environnement.

Les plans, schémas et programmes définissant des orientations auxquelles le site de la société LE FOLL TP doit souscrire sont les suivants :

<b>Plans et programmes visés au 9° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement</b>	<b>Compatibilité du projet</b>
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la seine « Seine Estuaire amont» (2022-2027)	Voir paragraphe 1.1 ci-après.
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	Projet non concerné.
Schéma régional des carrières	Compatible
Plan national de prévention des déchets	Projet non concerné.
Plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets	Projet non concerné.
Plan régional de prévention et de gestion des déchets	Projet non concerné.
Programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	Projet non concerné.
Programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	Projet non concerné.
Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)	La commune un Grand-Quevilly est concernée par un PPA

## 1.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la seine « Seine Estuaire amont» (2022-2027)

Le tableau ci-après examine la compatibilité du projet vis-à-vis de certaines dispositions du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands

LES DISPOSITIONS	COMPATIBILITE DU PROJET
<b>Orientation 1</b> Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux	
<u>Disposition 1</u> Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur.	Le projet prévoit de collecter les eaux de ruissellement des aires de circulation et de les traiter par déshuileur-débourbeur avant rejet dans le milieu.
<u>Disposition 3</u> Traiter et valoriser les boues de stations d'épuration	Projet non concerné.
<b>Orientation 2</b> Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles) et palliatives	
<u>Disposition 7</u> Réduire les volumes collectés et déversés par temps de pluie	La plateforme est conçue pour séparer par gravité les eaux de ruissellements : les eaux de ruissellement des voies de circulation sont collectées et traitées. Les eaux de ruissellement des aires de stockage de matériaux inertes s'infiltreront naturellement.
<u>Disposition 11</u> Maîtriser les apports de phosphore en amont des masses d'eau de surface menacées d'eutrophisation	Projet non concerné.
<b>Orientation 6</b> Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des substances dangereuses	
<u>Disposition 21</u> Identifier les principaux émetteurs de substances dangereuses concernés	Les fiches de données de sécurité de tous les produits utilisés sont étudiées afin d'identifier les substances dangereuses.
<u>Disposition 22</u> Rechercher les substances dangereuses dans les milieux et les rejets	
<b>Orientation 7</b> Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression et de réduction des substances dangereuses	
<u>Disposition 23</u> PJ 12 – Conformité aux plans, schémas et programmes Adapter les autorisations de rejet des substances dangereuses	Les arrêtés types à chaque catégorie d'activités prévoient des seuils de rejet. LE FOLL TP – LE GRAND-QUEVILLY / CHAÎNE / LES MONTS D'AUNAY

<b>Orientation 8</b>	
Promouvoir les actions à la source de réduction ou de suppression des rejets de substances dangereuses	
<p><u>Disposition 27</u> Mettre en oeuvre prioritairement la réduction à la source des rejets de substances dangereuses par les acteurs</p>	<p>Tous les produits dangereux sont placés sur rétention. Substitution dès que possible Tous les déchets souillés sont collectés et traités dans des filières adaptées.</p>
<p><u>Disposition 28</u> Renforcer les actions vis-à-vis des déchets dangereux produits en petites quantités par des sources dispersées et favoriser le recyclage</p>	
<b>Orientation 9</b>	
Substances dangereuses : soutenir les actions palliatives de réduction, en cas d'impossibilité d'action à la source	
<p><u>Disposition 31</u> Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de substances dangereuses vers les milieux aquatiques Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la collecte, la rétention et le traitement des eaux pluviales lessivant les surfaces imperméabilisées ;</li> <li>• lutter contre les pollutions accidentelles (stockage, transports de matières dangereuses, ...) en incitant aux actions de prévention et en développant les plans et moyens de lutte</li> </ul>	<p>Tous les produits dangereux sont placés dans des rétentions. Un bassin de confinement est prévu pour recevoir des eaux polluées.</p>
<b>Orientation 13</b>	
Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	
	Projet non concerné.
<b>Orientation 26</b>	
Anticiper et prévenir les situations de pénuries chroniques des cours d'eau	
<p><u>Disposition 125</u> Gérer les prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement à forte pression de consommation</p>	<p>Projet non concerné.</p>
<b>Orientation 28</b>	
Inciter au bon usage de l'eau	
<p><u>Disposition 129</u> Favoriser et sensibiliser les acteurs concernés au bon usage de l'eau</p>	<p>Sensibilisation du personnels</p>

